

07.

INTERVENTIONS DIGNES DE MENTION MENÉES PAR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Ce volet du coffre à outils du patrimoine bâti de la MRC de L'Assomption présente, à partir d'exemples puisés partout au Québec, une dizaine d'interventions réalisées par des municipalités ou des MRC d'ampleurs et de types variés, qui ont amélioré le cadre bâti. Il peut s'agir de mesures légales, réglementaires, incitatives, de sensibilisation ou de diffusion qui ont contribué à valoriser son patrimoine bâti. Ces interventions ou initiatives peuvent avoir été réalisées avec ou sans l'appui de la localité et de ses organismes. Pour chaque intervention d'intérêt présentée, une description évoque les faits saillants, les intervenants et les résultats. De plus, d'autres interventions similaires réalisées ailleurs au Québec peuvent être citées.

Ce volet du coffre à outils s'adresse plus spécifiquement aux intervenants municipaux.

07.

INTERVENTIONS

DIGNES DE MENTION MENÉES PAR LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



7.1 Politique du patrimoine,
Ville de Rivière-du-Loup

P. 7.3



7.6 Service d'aide
à la rénovation
patrimoniale (SARP), MRC
du Domaine-du-Roy

P. 7.13



7.2 Restauration de l'ancien
palais de justice de
Lachute, MRC
d'Argenteuil

P. 7.5



7.7 Mise en valeur
du patrimoine agricole,
MRC de Coaticook

P. 7.15



7.3 Citations et sites
du patrimoine,
Ville de Saguenay

P. 7.7



7.8 Visite d'intérieurs
et de sites anciens,
Société d'art et
d'histoire de Beauport

P. 7.17



7.4 Prix de l'Île,
MRC de l'Île-d'Orléans

P. 7.9



7.9 Circuit patrimonial,
Ville de Chambly

P. 7.19



7.5 Programmes d'aide
financière à la restaura-
tion, Ville de Lévis

P. 7.11



7.10 Circuit patrimonial,
Ville de Chambly

P. 7.21

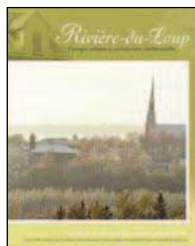


7.1 POLITIQUE DU PATRIMOINE, Ville de Rivière-du-Loup

La Ville de Rivière-du-Loup est exemplaire à plusieurs égards en ce qui concerne la mise en valeur de son patrimoine bâti. L'un des éléments qui la distinguent le plus et dont elle a fait figure de pionnière est qu'il s'agit de la première ville du Québec à se doter d'une politique du patrimoine en 2002. Comme plusieurs villes et MRC du Québec, Rivière-du-Loup s'était doté dans les années 1990 d'une politique culturelle qui comportait des objectifs touchant divers aspects, dont le patrimoine. Un inventaire du patrimoine bâti réalisé à l'été 2001 est venu confirmer et préciser à la fois la valeur exceptionnelle du paysage architectural loupériovis. Il en est ressorti que Rivière-du-Loup était la ville possédant le plus fort potentiel à l'échelle de l'Est-du-Québec. Conscient que la politique culturelle de la Ville avait ses limites, le Conseil municipal a adopté cette politique découlant directement du diagnostic dégagé de l'état du patrimoine ayant fait l'objet de consultations dans le milieu, de rencontres avec l'ensemble des organismes impliqués en patrimoine de même qu'avec les organismes de développement socioéconomique. Cette politique a pour but d'établir une série d'orientations et d'objectifs précis et de définir le rôle de la municipalité dans ce secteur, par rapport aux implications d'autres intervenants du milieu. Un plan d'intervention définit, pour chaque objectif de cette politique, des actions et mesures concrètes. La politique et le plan d'intervention s'articulent autour de quatre grands axes d'intervention que sont la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur.

Les actions proposées dans ce plan touchent presque tous les aspects du patrimoine. Les activités de recherche encadrent, par exemple, la mise sur pied d'une banque d'informations en patrimoine, d'un centre de documentation et d'un lieu de conservation pour les archives ainsi que des actions tels l'inventaire, les études historiques et archéologiques et les activités éducatives. L'axe de sensibilisation touche quant à lui la mise sur pied d'outils de promotion, de séances d'information, de formations pour les intervenants en patrimoine, de guide technique et d'expositions itinérantes. L'axe de protection mise quant à lui sur la création et la révision d'outils réglementaires, à savoir le plan d'urbanisme, les PAE, les PIIA, les sites du patrimoine. Des plans de revitalisation, des services-conseils offerts aux propriétaires et des programmes d'aide financière font aussi partie de cet axe du plan d'intervention. Enfin, l'axe de mise en valeur concerne le développement d'une image patrimoniale et d'une signalisation distincte sur le terrain, de circuits patrimoniaux et de produits touristiques. De plus, des programmes d'enfouissement des fils, des plans d'interprétation et de commémoration font également partie de cet axe d'intervention. Ces actions sont prévues à court, moyen et long termes. Depuis la mise en place du plan d'intervention en 2003, plusieurs des actions ont été réalisées et certaines sont en voie de l'être. La politique du patrimoine et son plan d'intervention ont été un déclencheur important de plusieurs initiatives en patrimoine bâti.

La Ville de Rivière-du-Loup a obtenu plusieurs distinctions pour sa Politique du patrimoine. Coiffée du titre de Capitale culturelle du Canada en 2003, elle fait de la culture un ingrédient de son quotidien et un fondement de son développement urbain. Elle a également obtenu un Certificat d'honneur (catégorie innovation) du Conseil des monuments et sites du Québec en 2004 ainsi que le Prix du patrimoine remis par le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. Dans l'Est-du-Québec, Rivière-du-Loup se distingue dorénavant comme un centre culturel et une ville de patrimoine incontournable. Partout dans la ville, la culture s'exprime et se vit, au détour d'une rue, dans les parcs urbains et les espaces publics. Ces lieux sont investis par l'art public et animés par de nombreuses manifestations artistiques. De même, le riche patrimoine bâti témoigne aussi d'une culture à ciel ouvert imprégnée dans l'architecture ancienne et l'ambiance des vieux quartiers.



Le titre de Capitale culturelle du Canada 2003 par le ministère du Patrimoine canadien afin de reconnaître et de soutenir la Politique du patrimoine que Rivière-du-Loup a adoptée en décembre 2002 représente un appui de taille aux efforts entrepris par la Ville de Rivière-du-Loup pour la conservation et la mise en valeur de son patrimoine culturel. Cet appui, accompagné d'une contribution financière de près de 200 000 \$ qui doit correspondre à un investissement équivalent du milieu loupervoisois, a permis la réalisation d'une série d'actions provenant du plan d'intervention en patrimoine issu de la Politique du patrimoine. En tout, 43 projets et mesures ont profité de ce programme, touchant à la fois la recherche, la sensibilisation, la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Ces actions ont été regroupées en sept secteurs d'intervention : promotion du patrimoine et de l'image culturelle de Rivière-du-Loup, mesures de soutien aux propriétaires de maisons anciennes, projets urbains et d'art public, mise en valeur de l'histoire populaire, diffusion du patrimoine et de l'architecture, soutien aux organismes voués à la conservation des biens patrimoniaux, événements et célébrations du patrimoine et de l'histoire locale.



AUTRES CAS SIMILAIRES

Les politiques du patrimoine sont encore choses rares au Québec. Depuis 2002, seules quatre autres politiques du genre ont vu le jour, soit celles de la Ville de Montréal, de la Ville de Québec, de la Ville de Victoriaville et de la MRC des Maskoutains.

RÉFÉRENCE

DENIS BOUCHER, gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup.
418 867-6616 • www.ville.riviere-du-loup.qc.ca/culture/doc_ref/pol_pat.php

7.2 RESTAURATION DE L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE DE LACHUTE, MRC d'Argenteuil

Les organismes publics, les municipalités et les MRC qui ont en charge la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de leur territoire se doivent de prêcher par l'exemple et d'être exemplaires dans leurs propres décisions et interventions. Le choix délibéré de prendre en charge un bâtiment historique et de le mettre en valeur pour ses propres besoins est une intervention lourde de sens pouvant avoir des répercussions réelles et profitables sur la conservation du patrimoine en général. C'est ce qu'a fait la MRC d'Argenteuil en prenant le parti d'occuper un bâtiment centenaire, en occurrence l'ancienne cour de justice de Lachute, et d'y investir des sommes importantes pour sa restauration, plutôt que de construire un bâtiment neuf qui aurait probablement été plus économique et fonctionnel.

L'ancien palais de justice de Lachute est un majestueux édifice en brique rouge construit en 1887 selon les plans de l'architecte Andrew Bell. Son architecture Second Empire, rehaussée de nombreux détails et ornements, lui confère solennité et prestige. L'édifice est le siège de la cour de circuit du comté d'Argenteuil jusqu'en 1922, ainsi que la cour du magistrat de 1922 à 1965. Il abrite également divers organismes, dont le bureau d'enregistrement, et les bureaux régionaux de différents ministères en plus d'être le bureau de comté de députés provinciaux, dont le député Claude Ryan de 1978 à 1994. En 1983, le bâtiment accueille les bureaux de la nouvelle MRC d'Argenteuil auxquels se greffent d'autres organismes tels le CLD et le Conseil d'expansion économique.

Vu la nécessité d'une réfection majeure et d'une mise aux normes, les membres du Conseil de la MRC décident en 1999 d'entamer d'importants travaux de restauration intérieure de l'édifice. Cette restauration s'est faite dans le respect de l'histoire et dans les règles de l'art. Elle a nécessité la mobilisation des élus de la MRC, des investissements financiers importants et beaucoup d'efforts pour garantir le succès de la première phase de cette intervention qui s'est terminée en 2000. La restauration intérieure a notamment permis la mise au jour des planchers de bois et de murs de briques et la restauration de l'escalier monumental, des portes d'origine, des plafonds et des moulures existantes. Cette cure de rajeunissement majeure a redonné beaucoup de lustre à l'édifice et l'ambiance de l'ancienne salle d'audience se fait toujours sentir à l'étage, puisque certaines pièces du mobilier d'origine sont demeurées en place.

La deuxième phase de la mise en valeur de l'édifice situé au 430, rue Grace a été réalisée en 2008-2009 et concernait cette fois-ci l'extérieur du bâtiment qui avait subi au cours des années un certain nombre d'interventions inadéquates comme le remplacement des fenêtres par des modèles en aluminium et la suppression de la corniche. Avec l'appui du Fonds du patrimoine culturel, la reconstitution de la corniche et la pose de fenêtres en bois respectant le modèle d'origine ont mis en valeur ce joyau architectural de Lachute. D'autres travaux, notamment à la toiture, seront menés dans les prochaines années pour compléter cette mise en valeur.

Il s'agit d'un modèle d'intervention municipal et régional sur un bâtiment public qui participe à la vie collective du milieu. En 2007, pour officialiser son attachement à ce bâtiment patrimonial, la Ville de Lachute a procédé à sa citation comme monument historique conformément à la *Loi sur les biens culturels*. En 2009, le Conseil des monuments et sites du Québec a attribué un certificat d'honneur à la MRC d'Argenteuil et à son préfet, monsieur Daniel Beaulieu, pour la restauration remarquable de l'ancien palais de justice de Lachute.



L'ancien palais de justice de Lachute.
Photo : Martin Dubois.



L'ancien palais de justice de Lachute.
Photo : Martin Dubois.



Les travaux de la corniche sont à compléter sur la façade latérale (droite).
Photo : Martin Dubois.

AUTRES CAS SIMILAIRES

Plusieurs organismes publics du Québec comme les MRC et des municipalités recyclent et restaurent d'anciens édifices désaffectés qui revêtent une valeur patrimoniale dans leur milieu. En voici quelques exemples :

- aménagement des bureaux de la MRC de Charlevoix dans le vieux palais de justice de Baie-Saint-Paul;
- Hôtel de ville de Deschambault aménagé dans le vieux presbytère;
- aménagement des bureaux du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le vieux palais de justice de Chicoutimi, à Saguenay;
- Hôtel de ville de Varennes aménagé dans l'ancien couvent du village.

RÉFÉRENCES

PATRIMOINE, COUPS DE COEUR!

Sélection de 46 biens culturels. Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2002, p. 82-83.

DÉPLIANT CLIN D'OEIL HISTORIQUE :

Le 430, rue Grace : ancien palais de justice de Lachute.

PRIX EN PATRIMOINE décernés par le Conseil des monuments et sites du Québec, 2009.
www.cmsq.qc.ca/pdf/com-2009/CMSQ_Certificats_honneur_2009.pdf

7.3 CITATIONS ET SITES DU PATRIMOINE, Ville de Saguenay

Depuis 1986, en raison de modifications de la *Loi sur les biens culturels* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec*, les villes ont le pouvoir de citer des monuments historiques et de constituer des sites du patrimoine sur leur territoire afin de protéger des biens immobiliers d'intérêt patrimonial et une valeur identitaire pour la localité. Ces biens s'ajoutent aux monuments et sites historiques classés ou reconnus par le gouvernement du Québec depuis l'entrée en vigueur de l'ancêtre de la *Loi sur les biens culturels* en 1922. Entre 1986 et 2007, 182 municipalités du Québec se sont prévaluées de ce pouvoir de citation et de constitution. Au total, 575 biens ont obtenu un statut de protection municipal au Québec, dont 443 monuments historiques cités et 132 sites du patrimoine constitués concernant au moins 700 bâtiments individuels. Grâce à la sensibilisation grandissante envers le patrimoine, aux efforts de diffusion du Répertoire du patrimoine culturel et, surtout, à la mise sur pied du nouveau fonds du patrimoine culturel québécois, une recrudescence des cas de citations et de constitution se fait sentir dans plusieurs municipalités du Québec depuis 2007.

La Ville de Saguenay est la championne toutes catégories pour le nombre de biens protégés par des statuts municipaux. On y compte 90 biens (40 monuments historiques cités et 50 sites du patrimoine constitués) représentant environ 300 bâtiments. Ces biens protégés concernent autant le patrimoine religieux, le patrimoine industriel et commercial que le patrimoine résidentiel. En plus du nombre important de statuts attribués, la Ville de Saguenay a aussi innové sur certains aspects. Elle a été la première ville à intégrer des critères de conservation à l'énoncé de son règlement de citation ou de constitution. Ainsi, le règlement est divisé en quatre parties : 1) objet de la citation; 2) motifs de la citation; 3) effet de la citation; 4) conditions de conservation et de mise en valeur. On y mentionne notamment le maintien et la lisibilité des éléments caractéristiques du bâtiment ou du site qui sont énumérés en détail et les types de travaux admissibles. De cette façon, les principales conditions sont enchâssées dans le règlement et dépendent moins du discrétionnaire ou du politique lors des prises de décisions subséquentes. C'est une procédure de plus en plus fréquente. À l'instar de la Ville de Saguenay, d'autres villes l'ont adoptée, dont Montréal. De plus, la rédaction de telles conditions nécessite une réflexion préalable et profitable sur les éléments distinctifs à conserver.

Il faut toutefois apporter un bémol. Disposer de nombreux bâtiments protégés n'est pas forcément une panacée à tous les problèmes de conservation du patrimoine bâti. La Ville de Saguenay a peut-être quelque peu abusé de cet outil mis à sa disposition. On s'est servi de la constitution de sites du patrimoine comme on se sert habituellement d'outils réglementaires comme les PIIA. Plusieurs effets pervers peuvent découler de cette situation.

Étant donné qu'il ne s'agit plus d'une mesure exceptionnelle, car elle est appliquée à grande échelle avec plus ou moins de discernement, on banalise quelque peu le statut qui devient presque la norme. Cette banalisation peut ainsi conduire à la perte de certains bâtiments. On compte d'ailleurs déjà des cas de bâtiments démolis après avoir été cités il y a de cela quelques années seulement. Le message envoyé à la population est ainsi difficile à cerner. On cite d'abord le bâtiment pour le protéger et on accepte ensuite sa démolition. L'outil n'a peut-être pas été le bon dans certains cas. Il faut dire qu'à la suite des fusions municipales de 2002, la Ville de Saguenay souffrait d'un manque de gestion intégrée en raison de plusieurs inégalités entre les différents arrondissements. L'arrondissement de La Baie jouit d'une protection pour ses 21 sites patrimoniaux, le secteur d'Arvida de l'arrondissement de Jonquière, pourtant reconnu à l'échelle du Québec comme un pionnier de la planification urbaine, n'en a aucune. Par ailleurs, la Ville de Saguenay a décidé de créer des sites du patrimoine protégeant plus de 35 églises paroissiales, sans grand discernement quant à leur valeur patrimoniale, ce qui causera assurément des problèmes de gestion à court terme étant donné que plusieurs églises vacantes, dont on ne trouvera pas nécessairement de nouvelles fonctions, seraient appelées à disparaître. À la suite d'un vaste inventaire réalisé ces dernières années, la Ville de Saguenay entame actuellement une réflexion sur la gestion de son patrimoine bâti et devrait se pencher sur cette problématique importante.



Ancien hôtel de ville, 491, boulevard de la Grande-Baie, partie du site du patrimoine du Noyau-Institutionnel-de-Saint-Édouard-de-Port-Alfred.



Ancien Séminaire de Chicoutimi, 534, rue Jacques-Cartier Est, faisant partie du site du patrimoine de la rue du Séminaire.

La citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine demeurent de très bonnes mesures mises à la disposition des municipalités pour protéger leur patrimoine. Le cas de Saguenay démontre toutefois qu'il ne faut pas en abuser. Ces mesures doivent demeurer exceptionnelles pour un patrimoine exceptionnel. Elles assurent une certaine souplesse en ce qui concerne les critères de conservation qui peuvent ou non être intégrés au règlement de citation ou de constitution. De plus, cet outil peut très bien être complété par d'autres outils réglementaires tels les PIA.

AUTRES CAS SIMILAIRES

En 2007, les villes où on retrouvait le plus grand nombre de biens protégés par la municipalité : Gatineau (66), Montréal (45), Drummondville (15), les Îles-de-la-Madeleine (14), Saint-Éphrem-de-Beauce (14), Québec (12), Rimouski (8), Deux-Montagnes (7), Saint-Jérôme (7), Papineauville (7), Longueuil (6), Kamouraska (6), Courcelles (6), East-Angus (6) et Saint-Roch-de-l'Achigan (6), Trois-Rivières (5).

RÉFÉRENCES

RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

ROGER LAVOIE, Ville de Saguenay, 418 698-3130, poste 3111

7.4 PRIX DE L'ÎLE, MRC et CLD de l'Île-d'Orléans

Les prix décernés pour des actions ou des réalisations en patrimoine constituent un outil incitatif qui s'avère des plus efficaces. Misant à la fois sur la fierté et la reconnaissance, les prix accordés peuvent également inciter d'autres à faire de même, à se surpasser. L'effet d'entraînement n'est donc pas à négliger dans ce cas. Tout comme dans le domaine de l'environnement, chaque petit geste compte pour garantir la préservation, l'amélioration et la mise en valeur des paysages culturels et du patrimoine bâti. Par la diversité, la qualité et l'originalité des interventions réalisées, les lauréats du Prix de l'Île illustrent comment chaque geste constructif contribue à améliorer et à embellir leur milieu de vie.



Créé en 1991, le Prix de l'Île vise à rendre hommage à tous ceux et celles qui, par leurs interventions, contribuent à préserver, améliorer et mettre en valeur les paysages culturels et les biens patrimoniaux de l'Île d'Orléans. Fort de l'appui de divers partenaires, dont la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, la Caisse Desjardins de l'Île d'Orléans, le CLD et la MRC de l'Île d'Orléans présentent, année après année, une nouvelle cuvée de prix qui est devenu une véritable institution. Il faut dire que l'Île d'Orléans est un arrondissement historique depuis 1970 et que les efforts mis en place pour préserver les caractéristiques architecturales et paysagères de l'Île sont nombreux et de natures diverses : contrôle serré des interventions dans un but premier de conservation exemplaire, restauration de plusieurs monuments historiques, guide d'intervention, aide financière, programme d'enfouissement des fils, etc. Le Prix de l'Île n'est qu'un maillon parmi tant d'autres qui vient récompenser, en fin de compte, les efforts consentis par les propriétaires et intervenants en patrimoine. À lui seul, le Prix de l'Île ne pourrait probablement pas avoir un impact si important. Conjugué à d'autres outils, il devient franchement intéressant.

Au cours des 17 dernières présentations, le Prix de l'Île a récompensé plus de 200 lauréats dans les cinq catégories suivantes : restauration, rénovation et agrandissement, construction neuve, enseigne et aménagement extérieur. Parmi les lauréats, on retrouve non seulement les municipalités de l'Île, les fabriques, des commerces, des entreprises agricoles, des organismes oeuvrant dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine, mais également et principalement des particuliers qui collaborent activement, par leurs interventions et selon leurs moyens, à l'embellissement de l'Île.

Pour que l'effet d'entraînement puisse se faire sentir, encore faut-il que ce type de reconnaissance soit largement diffusé. Un plan de communication et de diffusion est donc absolument nécessaire afin que l'outil remplisse pleinement son rôle. Dans le cas du Prix de l'Île, une petite publication éditée par les Éditions Continuité est publiée chaque année au lendemain du dévoilement des prix. Sa large diffusion (7 500 exemplaires) dans le milieu permet de faire connaître les meilleurs projets et ainsi sensibiliser et stimuler le milieu.

Le Prix de l'Île constitue un tout petit échantillon fort représentatif de l'excellent et fructueux travail accompli au cours des vingt dernières années sur l'ensemble de l'Île. L'Île d'Orléans représente, en fait, un vaste chantier où l'expression « bâtir dans la continuité » prend son véritable sens. Il y a des secteurs de l'Île où les améliorations apparaissent graduellement compte tenu de l'ampleur des interventions sur chacune des propriétés privées. C'est le cas notamment de l'entrée de l'Île, un secteur « en complète restructuration » nécessitant beaucoup de patience où des améliorations remarquables ont été réalisées au cours des dernières années, telles que l'Espace Félix-Leclerc, la Pharmacie Perrault (dont le nouveau CLSC), le Bureau d'information touristique et enfin, la nouvelle Caisse Desjardins. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir dans ce secteur, il faut tout de même admettre que c'est fort bien commencé !



Réceptaire du prix de l'Île 2007-2008, catégorie Restauration/bâtiment agricole. Photo : Roger Chouinard.



Réceptaire du Prix de l'Île 2007-2008, catégorie Prix des Artisans du patrimoine. Photo : Roger Chouinard.

AUTRES CAS SIMILAIRES

Quelques événements du genre sont des occasions uniques de souligner les initiatives et les bons coups en matière de patrimoine partout au Québec:

- Prix patrimoine historique, Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière
- Les prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches (Conseils régionaux de la Culture)
- Opération patrimoine de la Ville de Montréal
- Mérites d'architecture de la Ville de Québec
- Prix du patrimoine de la Ville de Gatineau
- Prix Mitchell de la Ville de Drummondville

RÉFÉRENCE

mrcio.qc.ca/_fr/index.php?option=com_content&task=category§ionid=4&id=26&Itemid=24

7.5 PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION, Ville de Lévis

La Ville de Lévis, qui gère un vaste territoire depuis l'épisode des fusions de 2002, a entamé depuis quelques années un vaste chantier afin de mettre en valeur son riche patrimoine bâti. Un vaste inventaire de plus de 4 500 bâtiments, réalisé en plusieurs étapes, a permis de définir des zones de concentrations patrimoniales ainsi qu'une liste de bâtiments d'intérêt. Après avoir mis en place des règlements de PIIA pour exercer un meilleur contrôle des interventions sur ces bâtiments, la Ville de Lévis met à la disposition de ses citoyennes et citoyens un programme de subvention, soit le Programme d'aide à la restauration de Lévis (PARL). Celui-ci permet aux bâtiments patrimoniaux construits avant 1946, identifiés dans l'inventaire, de bénéficier d'une subvention de 50 % du coût des travaux de restauration de l'enveloppe extérieure, et cela, jusqu'à concurrence de 30 000 \$ par bâtiment. Les bâtiments à restaurer peuvent être de type résidentiel, commercial et industriel. Ce programme a été mis sur pied grâce à une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui assume la moitié de l'enveloppe budgétaire de près de 3,5 M\$ sur trois ans via le Fonds du patrimoine culturel. Les enveloppes sont réparties selon la valeur patrimoniale intrinsèque indiquée à l'inventaire. Par exemple, les immeubles de valeur supérieure bénéficient d'une enveloppe totale de 900 000 \$ tandis que les immeubles de bonne valeur ont une enveloppe réservée de 1 300 000 \$. Ce programme se distingue notamment par la prise en considération d'immeubles jugés de valeur faible. Leurs propriétaires peuvent ainsi obtenir une aide financière pour restaurer des éléments patrimoniaux ou rétablir des composants disparus. Un tel type d'intervention peut avoir une incidence importante sur le paysage urbain.

Or, ce programme d'aide à la restauration est contraignant à certains égards. Citons les travaux devant être effectués avec des matériaux d'origine tels que le revêtement de bois, de pierre naturelle, d'amiante-ciment, de bardeaux de cèdre ou de briques d'argile. Pour la toiture, des travaux impliquant la tôle, le bardeau de cèdre ainsi que l'ardoise naturelle seront envisagés, de même que le bois pour les portes et les fenêtres. Sont exclus du programme les fenêtres en PVC, les revêtements de vinyle, de bardeaux d'asphalte, de brique de béton et de composites de bois.

Étant donné l'engouement pour ce programme mis en place en juin 2009 ainsi que l'enveloppe budgétaire fermée, un tirage au sort, réalisé devant public par une firme de vérificateurs, a permis de définir l'ordre de traitement des inscriptions reçues pour le Programme d'aide à la restauration de Lévis.

Parallèlement à ce programme qui s'adresse surtout aux propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux, un autre programme a été mis sur pied pour favoriser la mise en valeur de bâtiments majeurs qui sont exclus du PARL. Il s'agit du programme ciblé du Patrimoine religieux, industriel et gouvernemental (PRIG) qui vise spécifiquement des bâtiments d'origine religieux, industriel ou gouvernemental et les bâtiments protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ceci permet entre autres d'offrir de l'aide aux lieux de culte qui ne sont pas admissibles aux subventions octroyées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Le coût minimal des travaux est établi à 25 000 \$ et le montant maximal de subvention ne peut dépasser 300 000 \$, ce qui correspond à 50 % du coût des travaux. L'enveloppe budgétaire totale pour ce programme est de 1,2 M\$ sur trois ans et est assumée seulement par la Ville de Lévis, sans aide gouvernementale. Ce programme, ciblant environ 70 immeubles symboliques de la Ville, est plus généreux.

Comme pour la plupart des outils, le programme d'aide financière doit être accompagné d'autres mesures pour que celui-ci soit pleinement efficace. D'abord, on ne peut gérer un tel programme sans une solide connaissance de base du patrimoine sur lequel on intervient. Des règles précises concernant les travaux admissibles à la lumière des meilleures pratiques de conservation architecturale sont nécessaires pour ne pas dilapider des fonds publics alloués à des travaux ne respectant pas le patrimoine. De plus, des outils réglementaires tels les PIIA ou des guides d'intervention sont souhaitables afin d'optimiser les résultats d'une telle mesure sur le cadre bâti d'un milieu.



Résidence du secteur Lauzon, Lévis.
Photo : Patri-Arch.



Résidence du secteur Pintendre, Lévis.
Photo : Patri-Arch.



Résidence du secteur Saint-Étienne,
Lévis. Photo : Patri-Arch.

AUTRES CAS SIMILAIRES

D'autres villes ont récemment mis sur pied des programmes semblables avec des formalités différentes qui s'adaptent à chacun des milieux et aux budgets disponibles. Dans la plupart des cas, ces programmes d'aide sont financés par le biais d'ententes avec le ministère québécois de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Parmi ces villes, notons Plessisville, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Québec, Trois-Rivières, Saint-André d'Argenteuil.

RÉFÉRENCE

ISABELLE ROY, Ville de Lévis, 418 835-4960, poste 4053

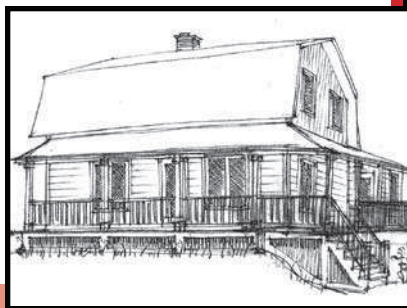
www.ville.levis.qc.ca/Fr/reno_parl.asp

7.6 SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP), MRC du Domaine-du-Roy

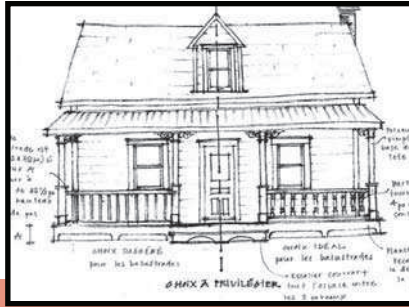
Fondé en 1996 pour la MRC du Domaine-du-Roy dans la région d'Alma, le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) a pour but d'aider les citoyens intéressés à mieux réussir la rénovation extérieure de leur maison en valorisant son style d'origine. Le SARP offre ses services à deux types de clientèles. Premièrement, après le succès obtenu dans la MRC d'origine, le SARP a élargi sa clientèle et conseille les propriétaires partout au Québec dans l'entretien, la rénovation, l'amélioration et la mise en valeur du style original de leur maison. À l'aide d'esquisses, les conseils portent sur la conservation des matériaux d'origine ainsi que sur le choix et l'intégration de nouveaux matériaux. Par ailleurs, le SARP offre aux municipalités et MRC la possibilité de les accompagner dans la mise en valeur architecturale de leur territoire en proposant une banque de consultations en ligne à différents intervenants. Les municipalités et MRC membres permettent ainsi à leurs résidents de bénéficier gratuitement des services-conseils du SARP.

On y trouve une myriade de ressources pour obtenir les conseils judicieux de professionnels en matière de rénovation, mettre en valeur l'aspect architectural, accroître la valeur réelle des propriétés, participer à la revitalisation des quartiers et accentuer le sentiment de fierté des citoyens. Par ailleurs, les services-conseils du SARP simplifient le processus d'obtention des permis, facilitent les communications entre le citoyen et le service d'urbanisme et améliorent la qualité des rénovations avec les matériaux d'origine ou actuels. Peu importe l'ampleur des projets, l'équipe du SARP propose différentes solutions qui tiennent compte de l'environnement rural ou urbain, de l'âge, du style de la résidence et du budget disponible.

En 2000, le Service d'aide à la restauration patrimoniale du Saguenay-Lac-Saint-Jean a obtenu un certificat d'honneur du Conseil des monuments et sites du Québec pour sa participation à la mise en valeur des paysages bâtis. En 2003, dans le cadre des Événements Bâtiment Contech 2003, dans la catégorie « Pratique innovatrice en habitation », le jury a décerné le grand prix au SARP. Depuis, le SARP a étendu ses activités dans toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ailleurs au Québec, notamment dans les MRC de Maskinongé et de la Côte-de-Beaupré et dans la municipalité de Rawdon. Les activités de sensibilisation et de formation ainsi que les outils d'information comme les brochures et le site Internet ont contribué à faire connaître ce service. D'autres initiatives semblables, s'inspirant des services du SARP, ont aussi vu le jour ces dernières années dans quelques municipalités et MRC du Québec.



EXEMPLE D'UNE INTERVENTION DU SARP État des lieux avant la proposition, puis après les travaux. Source : SARP.



EXEMPLE D'UNE INTERVENTION DU SARP État des lieux avant la proposition, puis après les travaux. Source : SARP.



EXEMPLE D'UNE INTERVENTION DU SARP État du bâtiment avant la proposition, puis après les travaux. Source : SARP.

AUTRES CAS SIMILAIRES

Quelques municipalités et MRC du Québec offrent des services-conseils aux propriétaires de biens patrimoniaux soit par l'entremise de professionnels engagés au sein des municipalités et MRC, soit par des ressources privées qui ont conclu des ententes avec le milieu municipal. Ces initiatives peuvent être jumelées à d'autres mesures comme de l'aide financière ou la réalisation de guides d'intervention.

La MRC de Charlevoix offre ce type de services-conseils par l'entremise d'architectes de la région en plus des outils mis en place comme une matériauthèque et un guide d'intervention.

La Ville de Saint-André d'Argenteuil vient de mettre sur pied son propre service d'aide en offrant gratuitement aux propriétaires de maisons anciennes une séance de consultation avec un architecte spécialisé dans la rénovation patrimoniale. S'ils le désirent, les propriétaires peuvent ensuite poursuivre leur démarche directement avec les professionnels.

RÉFÉRENCE

www.sarp.qc.ca

7.7 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE AGRICOLE, MRC de Coaticook

Miser sur les ressources et les forces d'un milieu pour favoriser le développement économique et stimuler le sentiment d'appartenance peut aussi s'appliquer au patrimoine. Si certaines municipalités ou régions misent sur le patrimoine de villégiature, industriel ou religieux pour se distinguer, la MRC de Coaticook, dans les Cantons-de-l'Est, a choisi de miser sur son patrimoine agricole qui constitue l'un de ses éléments identitaires. En effet, la Politique de développement culturel de la MRC de Coaticook a mis en lumière un territoire fortement marqué par des aménagements et des bâtiments liés au développement agricole. Ces granges-étables, écuries, laiteries, poulaillers, porcheries et hangars ponctuent les paysages de la MRC de Coaticook et constituent une facette importante de sa personnalité.

Les actions découlant de cette politique culturelle ont débuté par un vaste inventaire de ce patrimoine méconnu. Réalisé en deux phases sur autant d'années (2007-2008 et 2008-2009), dans le cadre d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ce répertoire a permis de documenter et d'évaluer à fond une soixantaine de bâtiments agricoles parmi les plus représentatifs et les mieux conservés sur tout le territoire comprenant douze municipalités, majoritairement rurales.

Cet inventaire a mis en lumière toute la diversité et la richesse de ce patrimoine. Jusqu'ici, on jugeait cette architecture mineure, sans grand intérêt. Les bâtiments recensés, retenus en raison de leur ancienneté, de leur intégrité et de leur présence dans des paysages remarquables, reconnus ou menacés, ont été érigés aux 19^e et 20^e siècles. De divers courants et de différents types, ils puisent autant dans la tradition québécoise que dans les techniques des États de la Nouvelle-Angleterre, près de nos frontières.

Par ailleurs, l'inventaire a permis de cerner les menaces qui planent sur ce patrimoine particulier. L'évolution rapide des méthodes d'élevage et de culture, l'industrialisation de l'agriculture, la disparition des petites exploitations agricoles au profit des mégafermes et le manque d'entretien des bâtiments ayant perdu leur fonction d'origine sont tous des facteurs qui contribuent à la perte annuelle de plusieurs bâtiments agricoles et à la transformation rapide des paysages.

L'état de la situation, la problématique et la présence de bâtiments et d'ensembles encore bien conservés ont amené la MRC à poursuivre ses démarches au-delà de l'inventaire. C'est pourquoi un guide d'intervention présentant les bonnes pratiques en matière de conservation, d'entretien et de rénovation des bâtiments secondaires est en préparation. S'adressant aux propriétaires, mais aussi aux gestionnaires municipaux, ce guide d'intervention, présenté en douze fiches pratiques, sera diffusé partout dans la MRC ainsi que sur Internet. La MRC souhaite ainsi miser sur la sensibilisation et la diffusion plutôt que sur des méthodes coercitives ou réglementaires pour mettre en valeur ce patrimoine. Les municipalités seront toutefois libres de légiférer sur leur propre territoire à cet égard. D'autres moyens, comme l'élaboration d'un circuit patrimonial et touristique, sont également à prévoir.

Il s'agit de l'une des premières MRC du Québec à se pencher sérieusement sur son patrimoine agricole, mais d'autres territoires semblent vouloir emboîter le pas à ce moment.



Grange-étable de Stanstead-Est, 2008.
Photo : Chantal Lefebvre, Patri-Arch.



Grange-étable de Coaticook, 2008.
Photo : Chantal Lefebvre, Patri-Arch.



Grange ronde de Barnston-Ouest,
2005. Photo : Jean-François Rodrigue,
MCCCFQ.

AUTRES CAS SIMILAIRES

La MRC de l'Île-d'Orléans, par l'intermédiaire du CLD, prépare actuellement un inventaire du patrimoine agricole de son territoire avec un volet important sur les paysages. En plus d'objectifs de sensibilisation et de développement touristique, ce répertoire servira surtout au contrôle des interventions et à la mise en valeur de ce patrimoine fort important pour l'Île d'Orléans.

La MRC La Jacques-Cartier, au nord de Québec, commence également une étude sur ce patrimoine particulier. Une brochure de sensibilisation sur le sujet devrait paraître en 2010.



Laiterie à Dixville, 2008.
Photo : Chantal Lefebvre, Patri-Arch.

RÉFÉRENCE

SHIRLEY LAVERTU, agente de développement culturelle WAP, MRC de Coaticook, 819 849-9166, poste 28

7.8 VISITE D'INTÉRIEURS ET DE SITES ANCIENS (VISA), Société d'art et d'histoire de Beauport

Plusieurs activités s'adressant au grand public peuvent favoriser la sensibilisation envers le patrimoine bâti. Parmi celles-ci, la visite *in situ* de bâtiments patrimoniaux en est une des plus efficaces et des plus populaires. L'activité Visite d'intérieurs et de sites anciens (VISA) à Beauport en est un exemple.

Dans les années 1980 et 1990, motivés par une préoccupation commune pour la protection des intérieurs anciens, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) et la Ville de Québec ont élaboré des études de faisabilité dans le but d'arrêter un concept viable qui encouragerait la restauration et la sauvegarde des intérieurs à valeur patrimoniale. Il faut savoir qu'actuellement, la *Loi sur les biens culturels* protège uniquement l'enveloppe extérieure des bâtiments sans se préoccuper des intérieurs. Le premier événement ponctuel destiné à partager la richesse des intérieurs anciens s'est tenu à Québec en 1985. Organisée par le CMSQ, l'activité consistait en une série de dîners servis dans une vingtaine de résidences privées ayant une certaine valeur patrimoniale.

Étant donné qu'il était irréaliste que le ministère de la Culture, la Ville de Québec ou le CMSQ deviennent propriétaires des maisons historiques ciblées, ces trois intervenants ont alors créé un concept réaliste et viable assurant l'ouverture d'intérieurs anciens au public en mettant sur pied une formule de visites ponctuelles auxquelles on a aussi intégré la thématique des jardins anciens. Une expérience pilote a donc été réalisée en 1996 et a démontré des résultats extrêmement concluants. C'est finalement en juin 1997 qu'est né officiellement le Réseau des intérieurs et des jardins anciens de Québec (RIJAQ).

L'objectif fondamental de la création du Réseau était l'éducation de la collectivité face à la conservation problématique des intérieurs et de la mise en valeur des jardins anciens. Ces visites visaient à stimuler auprès de la population, un intérêt pour la valeur patrimoniale de l'architecture intérieure d'origine de bâtiments historiques. Le CMSQ souhaitait également sensibiliser les propriétaires concernés à l'importance de conserver et de restaurer l'intérieur autant que l'extérieur. De ce réseau de la ville de Québec, qui a vécu de 1996 à 2007, est né en 2003 un réseau parallèle, cette fois à Beauport. En effet, la Société d'art et d'histoire de Beauport (SAHB), grâce à l'expertise développée au CMSQ, offre dorénavant une série d'activités alléchantes et prometteuses chaque année. Le Programme des Visites d'intérieurs et de sites anciens (VISA) a le même objectif de sensibilisation à la valeur patrimoniale des paysages culturels et s'inscrit dans une volonté de contribuer au développement de la connaissance, de l'expertise et de publications en matière de protection des intérieurs et des sites anciens.



Maisons victoriennes de la rue du Couvent à Beauport, 2008.
Photo : Martin Dubois, Patri-Arch.



Visite sur l'avenue Royale à Beauport, 2008. Photo : Québec Hebdo.



Vieux couvent de Beauport, 2008.
Photo : Martin Dubois, Patri-Arch.

Le concept des VISA consiste en des circuits de visites d'environ trois heures, généralement le dimanche après-midi, permettant de se familiariser avec des intérieurs privés anciens ou des sites extérieurs significatifs. À ces visites dominicales s'ajoutent des événements plus festifs tels que les Fêtes au bourg ou des animations théâtrales à caractère historique et patrimonial, notamment dans le cadre de la fête d'Halloween. Des spécialistes (architectes, archéologues, historiens de l'art et de l'architecture, etc.) et, dans certains cas, des comédiens accompagnent les visiteurs et leur présentent dans un langage accessible les éléments de contexte et les caractéristiques importantes des lieux visités. Des bénévoles s'occupent quant à eux des réservations, de l'accueil et de l'accompagnement des groupes de visiteurs. En plus des entrées payantes des participants, la Société d'art et d'histoire de Beauport reçoit une subvention dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Québec.

Les VISA de Beauport ont été récipiendaires des prix de diffusion du patrimoine 2007 et 2009 de la Ville de Québec.

RÉFÉRENCE

www.sahb.ca/visabeauport

7.9 CIRCUIT PATRIMONIAL, Chambly

Pour sensibiliser la population résidente ainsi que les touristes aux ressources patrimoniales d'un milieu, le recours à un circuit patrimonial est très répandu. Il s'agit d'une façon efficace de rejoindre des clientèles diverses aux attraits d'un lieu en offrant, sous différentes formes, de l'information sur le patrimoine local. Souvent réalisés par des organisations locales ou des sociétés d'histoire ou de conservation, ces circuits connaissent habituellement un bon rayonnement. D'autres circuits du genre auraient pu être présentés, mais le cas du Circuit patrimonial de Chambly a été retenu pour la qualité des outils mis en place.

Le Circuit patrimonial de Chambly, inauguré en 2007, avait été amorcé en 2004. Piloté par la Ville de Chambly, ce projet s'est réalisé en synergie avec la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly et le service de Guides Au pays de Chambly. L'objectif de cette réalisation était de mettre en valeur le patrimoine historique, architectural et naturel de Chambly en favorisant une appropriation par le milieu et un rayonnement national. Le résultat est un circuit rassembleur, à volets multiples, qui peut se faire de façon autonome ou dans le cadre d'une animation. Il comprend, entre autres, l'aménagement de trois aires d'interprétation, deux circuits indépendants, des publications (brochure, dépliant) et des plaques d'interprétation historique et architecturale (18 panneaux descriptifs). De plus, un audioguide a été ajouté en 2009. Sur le sol se trouvent des petites bulles bleues avec un dessin d'écouteur qui permet de se repérer tout le long des circuits offerts.

Fort diversifié, le circuit patrimonial de Chambly touche à toutes les formes de patrimoine. Des premières usines de coton au Canada aux différents temples religieux qui se sont côtoyés, en passant par les premiers bateaux à vapeur canadiens-français, le moulin à vent du seigneur Hertel, la construction du canal, le golf au coeur de Chambly et la fabrication de la statue de Salaberry. Les audioguides ajoutent des saynètes et une ambiance sonore qui animent les différents circuits du canton, de la banlieue et du bassin.

Dès son implantation, l'accueil de la population a été immédiatement enthousiaste et de nombreux citoyens de Chambly s'arrêtent quotidiennement pour faire la lecture des panneaux qui racontent leur milieu de vie.

La Ville de Chambly et son maire, monsieur Denis Lavoie, ont reçu un certificat d'honneur octroyé par le Conseil des monuments et sites du Québec en 2008 pour ce circuit patrimonial. La Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) a quant à elle honoré la Société d'histoire de la seigneurie de Chambly (SHSC) pour sa contribution au circuit patrimonial de Chambly, en lui décernant le premier prix Léonidas-Bélanger 2009.



Chambly.

AUTRES CAS SIMILAIRES

Les circuits patrimoniaux sont fort répandus dans les différentes municipalités du Québec. En voici quelques-uns parmi les plus intéressants:

- circuit patrimonial de L'Acadie (Saint-Jean-sur-Richelieu): depuis la première édition en 1982, le circuit a été bonifié d'une brochure et de panneaux d'identification devant chaque maison ancienne présentant son style et son année de construction;
- la partie ouest de l'île de Montréal en vélo : ce circuit est original en raison de son parcours spécifiquement destiné aux cyclistes. Regroupant plusieurs villes, dont Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie-d'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Pierrefonds, ce circuit comprend des panneaux d'interprétation identifiés sur une carte accessible sur Internet ou dans les bureaux touristiques et lieux culturels de la région;
- circuit de découverte des chemins Craig et Gosford : ce circuit de 200 km, destiné aux visiteurs et touristes motorisés, permet de découvrir l'épopée unique des premiers chemins qui ont favorisé la colonisation écossaise et irlandaise des Cantons-de-l'Est au début du 19^e siècle à travers les nombreuses églises et les cimetières protestants et catholiques qui sillonnent le circuit balisé par des panneaux d'interprétation et de signalisation.



RÉFÉRENCE

www.ville.chambly.qc.ca/pages_accueil/PDF_pages_accueil/communiqués_publications/chambly_circuit_patrimonial.pdf

www.cmsq.qc.ca/pdf/com-2009/CMSQ_Certificats_honneur_2008.pdf

7.10 GRAND RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE BÂTI, Ville de Montréal

Les nouvelles technologies de l'information, notamment les bases de données informatisées et les outils Internet, offrent véritablement de nouvelles avenues pour diffuser du contenu portant sur le patrimoine bâti, autant pour des fins de recherche que pour la sensibilisation de la population en général. De plus en plus, les municipalités du Québec utilisent Internet pour diffuser des circuits patrimoniaux, des inventaires architecturaux, des bases de données ou le contenu d'études sur différents volets du patrimoine. La Ville de Montréal est particulièrement avancée dans ce domaine et, dès les années 1990, s'est servie des possibilités qu'offrait l'Internet pour faire connaître son riche patrimoine bâti, à commencer par son arrondissement historique.

À ce jour, quatre principales bases de données sont diffusées sur Internet, soit le patrimoine du Vieux-Montréal en détail, le Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal, les propriétés municipales d'intérêt patrimonial de Montréal ainsi que le répertoire historique des toponymes de Montréal. Ces bases de données sur le patrimoine montréalais regroupent des centaines de fiches sur des bâtiments, sur des secteurs d'intérêt patrimonial, sur la toponymie et plus encore. Illustrées par des documents anciens ou contemporains, ces fiches en présentent l'histoire et les caractéristiques architecturales ou urbaines. Elles permettent à tous de saisir la richesse du patrimoine montréalais et de contribuer à sa sauvegarde. Des outils simples et d'autres plus avancés permettent de faire des recherches avec des critères particuliers. Ces bases de données sur le patrimoine de Montréal sont réalisées par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.



Le grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal est l'outil qui s'adresse au grand public. Quoique moins approfondie que celle portant sur le Vieux-Montréal, cette base de données touche un grand nombre de propriétés sur tout le territoire de l'île de Montréal. Il s'agit d'un site en constante évolution. Cette base de données se bonifie constamment par une intégration graduelle du contenu historique et visuel préparé par des consultants externes ou des employés de la Ville. Les bâtiments et ensembles protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels* ont été couverts en priorité. Par la suite, les autres bâtiments et secteurs exceptionnels tels qu'ils sont définis dans les cahiers d'évaluation du patrimoine urbain préalables au Plan d'urbanisme adopté en 2004 sont progressivement étudiés. Ce travail est en cours et de nouvelles fiches sont mises en ligne périodiquement.

Ce site Internet a été conçu comme un outil de sensibilisation et de diffusion des connaissances sur des bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial. En aucun moment, ce site ne prétend présenter une vision exhaustive des valeurs patrimoniales de Montréal, mais constitue un véhicule de diffusion de la connaissance actuelle pleinement évolutif.

À terme, une fiche de bâtiment regroupe des photographies, des informations administratives, des renseignements sur la construction de l'immeuble et sur ses transformations, l'histoire du lieu et des personnages liés au bâtiment, une lecture architecturale et une bibliographie sur l'immeuble. Une fiche de secteur, quant à elle, présente un aperçu du développement urbain du territoire et des exemples d'architecture parmi les plus représentatifs de chaque époque. Cette fiche brosse un portrait du secteur concerné en misant sur l'iconographie pour dégager la personnalité du lieu et en illustrer l'identité. Dans un but de sensibilisation à la qualité du cadre bâti, certaines images sélectionnées présentent des exemples d'intégration, de restauration et de recyclage particulièrement réussis.

En bref, le site Internet Grand répertoire du patrimoine bâti de Montréal étend la connaissance du patrimoine bâti en-dehors des limites du Vieux-Montréal en faisant la synthèse des connaissances actuelles sur ce patrimoine. Il reflète la diversité du patrimoine bâti montréalais et reconnaît le rôle primordial du partage des connaissances dans le maintien des caractéristiques propres des lieux de mémoire.



Bâtiment du complexe de l'aqueduc Atwater, Montréal, 2006.
Photo : Martin Dubois, Patri-Arch.



Maison Saint-Gabriel, Montréal, 2004.
Photo : Martin Dubois, Patri-Arch.

AUTRES CAS SIMILAIRES

Bien que l'exemple de la Ville de Montréal soit très avancé et développé, d'autres municipalités mettent en ligne des bases de données sur le patrimoine :

- Ville de Lévis : à la suite d'un inventaire exhaustif de plus de 4 500 bâtiments, la Ville a mis en ligne de l'information sur les bâtiments comportant une valeur patrimoniale exceptionnelle ou supérieure. Des outils de recherches par thème, secteur, adresse ou à partir d'une carte permettent de naviguer sur ce site Internet.

www.chaudiere.com/wm/wm.php?action=init&inv=pa

- Ville de Pointe-Claire : la Ville a mis sur son site Internet les fiches d'inventaire de bâtiments patrimoniaux réalisées en 2004. Il ne s'agit pas d'une base de données dynamique, mais tout simplement de fiches statiques.

www.ville.pointe-claire.qc.ca/fr_1449_index.php

RÉFÉRENCE

patrimoine.ville.montreal.qc.ca/inventaire/index.html